



Cité des Rocheuses.com

Le centre communautaire & culturel francophone de Calgary

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 1er Juin

Le coin des arts visuels est programmé à travers un appel annuel à propositions. Le coin des arts visuels accueille de quatre à six expositions chaque année.

Nom: _____ Prénoms : _____

Adresse: _____

Ville : _____ Province: _____

Postal Code : _____ - _____ Pays: _____

Téléphone : _____

Adresse
courriel: _____

Site internet: _____

Exigences techniques:



Cité des Rocheuses.com

Le centre communautaire & culturel francophone de Calgary

Procédure de soumission :

Le coin des arts visuels préfère recevoir les propositions en FORMAT ÉLECTRONIQUE. Veuillez envoyer les supports écrits dans un seul PDF et les images en format JPEG sur un CD OU envoyer les images comme JPEG à lecoindesartsvisuels@citedesrocheuses.com
Les propositions écrites sont acceptées à l'adresse suivante :

Cité des Rocheuses
Le coin des arts visuels
4800 Richard road SW, Calgary (Alberta) T2N 1C4

Veuillez inclure une enveloppe-réponse suffisamment affranchie si vous souhaitez le retour de votre dossier. Nous nous débarrasserons des applications qui ne contiennent pas cette enveloppe un mois suivant le processus de sélection.

Le coin des arts visuels accueille les propositions de nouvelles œuvres ou d'œuvres récentes de la part d'artistes qui font de l'art contemporain ou traditionnel, de coopératives d'artistes, de conservateurs ou de collaborations qui emploient une technique à 2D ou 3D. Nous pouvons accommoder les projets comportant une composante sonore. Les vidéos, les films et les supports électroniques seront considérés. Le coin des arts visuels ne fournit pas d'équipement pour les vidéos, les films et les œuvres numériques.

Procédure de sélection :

Les propositions sont sélectionnées par un comité formé de membres de la Cité des Rocheuses et du personnel de La Cité des Rocheuses. Le comité choisira des projets en tenant compte des critères suivants :

- La valeur artistique du projet;
- La faisabilité du budget proposé;
- La capacité de Le coin des arts visuels pour offrir un espace et un soutien adaptés au projet
- Le coin des arts visuels est engagé à payer un minimum de frais du CARFAC. Malheureusement, le coin des arts visuels de la Cité des Rocheuses dispose de ressources limitées et nous sommes incapables d'examiner les projets qui exigent un soutien de la production ou des déplacements. Nous nous efforcerons d'offrir de l'aide lorsque nous le pouvons pour la présentation et l'exposition d'œuvres mais nous devons opérer avec les ressources que nous avons.

La Cité des Rocheuses - 4800 Richard Road S.W. Calgary, Alberta T3E 6L1

Téléphone : 403-249-1749 / info@citedesrocheuses.com / www.citedesrocheuses.com



Cité des Rocheuses.com

Le centre communautaire & culturel francophone de Calgary

Conseils:

- Envoyer tous les documents comme fichiers séparés sur un CD et comme copies papier sur des feuilles 8,5 x 11 (papier format commercial).
- Ne pas attacher ou agraffer les inscriptions ou encore, utiliser des feuilles couverture en plastique. Chaque section doit avoir sa propre feuille, recto seulement.
- Les inscriptions incomplètes ne seront pas acceptées.
- Inclure TOUS les documents exigés, y compris un formulaire d'inscription complète.
- S'assurer que le projet écrit soit clair et concis.
- NE PAS envoyer de présentations PowerPoint, de diapositives, d'images imprimées ou de cassettes VHS.
- Ne pas envoyer d'œuvres d'art originales.

AIDE-MÉMOIRE :

- 1. FORMULAIRE DE PROPOSITION : Complété et signé avec vos coordonnées.
- 2. PROJET : Une description des images du projet (1 page maximum).
- 3. DÉCLARATION D'ARTISTE ET BIOGRAPHIE : Document d'une page maximum.
- 4. CURRICULUM VITÆ : Description de votre expérience professionnelle d'artiste et autres renseignements pertinents (3 pages maximum).
- 5. IMAGES : Incluez un maximum de 10 images (fichiers JPEG uniquement). **Numérotez chaque JPEG afin qu'il corresponde à la liste d'images.**
- 6. LISTE D'IMAGES : La documentation visuelle doit correspondre aux images fournies et la liste doit être clairement dressée sur une feuille séparée et inclure le titre de l'œuvre, la date de production, la technique et les dimensions.
- 7. BUDGET : Pour les projets de conservation, les expositions itinérantes et les projets d'expositions collectives, veuillez fournir un budget clair des dépenses prévues et des frais liés aux expositions.